

Bureau du 4 février 2008

Décision n° B-2008-5982

objet : **Prestations du marché de mobiliers urbains et du service de location de vélos Vélo'V - Audit de qualité - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5251 en date du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations d'audit de la qualité du marché de mobiliers urbains et du service de location de vélos Vélo'V.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 4 janvier 2008, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Effia pour un montant de 147 200,00 € HT pour la tranche ferme et de 10 096,00 € HT pour la tranche conditionnelle, soit un montant global de 157 296,00 € HT, soit 188 126,02 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'audit de la qualité des prestations du marché de mobiliers urbains et du service de location de vélos Vélo'V et tous les actes contractuels liés avec l'entreprise Effia pour un montant de 157 296,00 € HT, soit 188 126,02 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2008 et suivants.

3° - Le montant à payer en 2008 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 622 800.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,